

L'AGRESSION DU 16 JANVIER 1977 DE LA RÉPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN ET SES CONSÉQUENCES POLITIQUES ET DIPLOMATIQUES (1977-1989)

Arnaud Achille Gbènassou GNIDEHOUE

Université d'Abomey-Calavi (UAC), Bénin

gachilleg@yahoo.fr

&

Patrick Joël ADJIVESSODE

joeladjivepatrick@yahoo.fr / adjivessodejoel@gmail.com

Université d'Abomey-Calavi (UAC), Bénin

Résumé : La radicalisation du Gouvernement militaire révolutionnaire (GMR) et son choix du camp socialiste lui attirèrent des ennemis à l'intérieur comme à l'extérieur. La concrétisation de cette hostilité vis-à-vis du GMR est l'agression de la République populaire du Bénin le 16 janvier 1977. Ce coup de force généra de nombreuses conséquences politiques et diplomatiques que le présent article nourrit l'objectif de ressortir. L'approche méthodologique privilégiée tient essentiellement en deux phases : la recherche documentaire et l'analyse des données. L'agression conduite par le Français Gilbert Bourgeaud *alias* Bob Denard le 16 janvier 1977, a ses racines dans la répression politique qui battait son plein dans le pays et le choix de l'option socialiste. Cette agression fut un acte désespéré de certains Béninois en exil, en mal de changement, et soutenus par la France, le Maroc et le Gabon. L'échec de cette opération renforça la radicalisation du régime qui multiplia les actes de répression et prit des mesures contre les responsables.

Mots-clés : conséquence, politique, diplomatique, agression, République populaire du Bénin.

THE AGGRESSION OF JANUARY 16, 1977 OF THE PEOPLE'S REPUBLIC OF BENIN AND ITS POLITICAL AND DIPLOMATIC CONSEQUENCES (1977-1989)

Abstract : The hardening of the GMR (Revolutionary Militia Government) and its choice of the socialist option made it enemies both inside and outside the country. The concrete manifestation of this hostility towards the GMR was the aggression suffered by the People's Republic of Benin on 16th January 1977. This power grab had political and diplomatic implications. This article aims to highlight the reaction of the GMR to the assault on the regime on 16th January 1977. The methodological approach used to conduct this study is mainly based on documentary investigation and subsequent data analysis. The attack of 16th January 1977 led by the French Gilbert Bourgeaud *alias* Bob Denard had its roots in the political repression that was in full flow in the country. A hopeless action by some Beninese in exile supported by France, Morocco and Gabon, etc. The failure of this operation strengthened the deepening of the regime's radicalization, which multiplied acts of repression and took measures against those responsible. However, this radicalization took a serious setback in the face of the economic slump of the 1980s and popular disaffection. This led the regime to make a spectacular turnaround: on 7th December 1989, it abandoned Marxism-Leninism and decided to organize a conference of the nation's active forces. The latter ushered in a new era, that of the Democratic Revolution. The consequences of the denial of freedom also affected the economic and social areas.

Keywords : consequences, politic, diplomatic, aggression, People's Republic of Benin

Introduction

La République du Bénin avec ses limites actuelles est une création de la France. Elle est le produit de la conquête coloniale française matérialisée par la création, le 22 juin 1894, de la colonie du Dahomey et dépendances. Le 1^{er} août 1960, le Dahomey aujourd'hui Bénin accéda enfin à la souveraineté internationale. Même après l'indépendance, la métropole continua de préserver ses intérêts dans le nouvel État à travers la coopération postindépendance signée entre les deux parties le 24 avril 1961. C'est dans ce contexte de souveraineté sans rupture avec la "patrie-mère" que, le jeudi 26 octobre 1972, l'armée, profitant de l'instabilité politique observée depuis 1963, prend de nouveau le pouvoir. Désormais, la jeune république malade de ses errances¹, a, à sa tête, le Commandant Mathieu Kérékou, qui préside le nouveau régime appelé Gouvernement Militaire Révolutionnaire (GMR)². Le 30 novembre de la même année, il présente au peuple un discours programme de construction nationale. Deux ans plus tard, le 30 novembre 1974, il engage le pays sur la voie du marxisme-léninisme comme guide philosophique et le socialisme scientifique comme modèle de développement économique et social. Cette nouvelle orientation idéologique sapait les bases de l'ordre colonial établi par la France.

Des lors, pour Paris, le jeune État révolutionnaire venait de franchir le rubicon en pleine guerre froide. Avec ses suppôts africains rangés dans le camp occidental, et une opposition béninoise contrainte à l'exil, la France ourdit un complot visant à renverser le GMR afin d'installer des hommes beaucoup plus favorables aux puissances occidentales et à leurs intérêts. Ainsi, à l'aurore du dimanche 16 janvier 1977, une horde de mercenaires attaqua le pays, dans le but de renverser le régime en place. Le coup de force échoua. Conscient que les auteurs de cette agression sont les membres de l'impérialisme international appuyés par ses suppôts béninois, le régime, pour se prémunir contre de telles éventualités, se radicalisa. Quelles en sont les retombées politiques et diplomatiques ?

Le choix des bornes chronologiques se justifie par des événements précis. La borne inférieure 1977 symbolise l'année de l'agression impérialiste contre la République Populaire du Bénin. Quant à la borne supérieure 1989, deux événements majeurs en déterminent le choix. Le 7 décembre 1989, renonciation au marxisme-léninisme, le 30 août 1989, proclamation d'une loi d'amnistie en faveur de tous les exilés politiques, décision d'organisation d'une conférence des forces vives de la nation.

Cette étude se propose d'analyser les conséquences politiques de l'agression du 16 janvier 1977 en République populaire du Bénin. Pour atteindre un tel objectif, l'approche méthodologique privilégiée forme un binôme composée de la recherche documentaire (documents d'archives, ouvrages sur la période révolutionnaire, mémoires, thèses, publications scientifiques) et du traitement des données. Cette approche nous a permis d'obtenir des données structurées suivant deux axes : les ressorts de l'agression du 16 janvier 1977 et les conséquences politiques et diplomatiques subséquentes.

¹ Un coup d'Etat tous les deux ans. En douze ans, il y eut dix coups d'Etat dont cinq réussis.

² Il est composé de douze officiers.

1. Les facteurs de l'agression du 16 janvier 1977 au Bénin

L'agression dont a été victime la République populaire du Bénin, le 16 janvier 1977, ne fut pas un événement anodin. Elle est le fruit de la conjugaison de plusieurs facteurs à la fois internes et externes.

1.1. Les causes internes favorables à l'agression

Après l'euphorie de l'indépendance, le Dahomey a connu une période d'instabilité politique de 1963 à 1972, marquée par des changements on ne peut plus fréquents de régime. Cette situation a connu son apogée en 1970 par l'avènement du Conseil présidentiel. Miné par des divisions internes, le Conseil présidentiel se montra aussi incapable de stabiliser le pays. Cette situation nuisible au développement obligea une fois encore l'Armée à intervenir dans le jeu politique, le 26 octobre 1972, portant au pouvoir le Commandant Mathieu Kérékou. Ce dernier proclama : la "Révolution".

Dès le 30 novembre 1974, l'option socialiste de développement est choisie par les dirigeants. Ce choix suscita des remous au plan international. La nouvelle orientation politique remit rapidement en cause les intérêts français au Dahomey. Dans le discours programme du 30 novembre 1972, le nouveau dirigeant du Dahomey dénonçait les méfaits de l'impérialisme dans son pays quand il affirme :

Les caractéristiques fondamentales et la source première de l'arriération de notre pays est la domination étrangère. L'histoire de cette domination est celle de l'oppression politique, de l'exploitation économique, de l'aliénation culturelle, de l'épanouissement des contradictions interrégionales et intertribales (MION, 1975, p.14).

J. Le Cornec (2000, p. 303) au sujet de ce discours écrit :

Le vocabulaire employé dans le discours-programme annonce la couleur contre la domination étrangère, expression de l'oppression politique, de l'exploitation économique, de l'aliénation culturelle, « *le colonialisme, le néo-colonialisme et l'esclavage* ». De tels propos, au sommet de l'Etat, sont une diatribe encore inconnue sur la place et qui étonne beaucoup.

Plus loin, le même auteur mentionne : « Le discours présidentiel ayant annoncé « une aube véritablement nouvelle » est un réexamen des structures de coopération internationale » (*Id.* 2000, p. 304).

Le président, dès ce moment, venait d'engager le jeune Etat révolutionnaire dans une nouvelle politique d'indépendance nationale. Ainsi, après l'orientation socialiste du 30 novembre 1974, le GMR joignit l'acte à la parole en procédant à la nationalisation des sociétés opérant sur le territoire national. F. Godin (1986, p. 43) souligne que :

En 1975, la participation de l'Etat a été renforcée dans la société des ciments du Bénin SCB (50% du capital contre 25%) et dans la société d'industrie cotonnière du Bénin SOBETEX (49% contre 13%). La brasserie SOBRADO filiale du groupe français SOGEPAL a été nationalisée en juin 1975 avec la Société d'électricité SBEE qui avait été rachetée en 1973 et les usines d'égrenage de coton soustraites à la CFDT en 1974.

Sur le plan politique, les nouveaux dirigeants exigèrent de la France la révision des accords de coopération entre la France et le Dahomey. E. K. Sédégan (2015, p. 141) souligne que :

L'Etat dahoméen exige de la France la révision des accords de coopération signés au lendemain de l'indépendance, le 24 avril 1961. De nouveaux accords sont signés en 1975. La révision de ces accords entraîne des modifications fondamentales pour la France. L'ambassadeur de France à Cotonou, perd sa qualité de doyen automatique du corps diplomatique, le principe de consultation systématique en matière de politique extérieure, est aboli et les accords de défense en vertu desquels la France peut intervenir au Bénin en cas de trouble sont supprimés.

De toute évidence, il apparaît clairement que les bases du néocolonialisme français sont en train d'être sapées par le nouveau régime dahoméen. Pour définitivement mettre fin à la mainmise française sur le Dahomey, le Président Mathieu Kérékou annonça, lors du premier anniversaire de l'adoption du socialisme au Dahomey, le 30 novembre 1975, le changement du nom « Dahomey, un nom de fabrication coloniale » en République populaire du Bénin. Ce même jour, il annonça la création du Parti de la Révolution Populaire du Bénin (PRPB), un parti unique, qui mènera une lutte contre la contre-révolution. En effet, la lutte contre la contre-révolution mise en place par le régime Kérékou constitua l'un des facteurs déterminants de l'agression du 16 janvier 1977 contre le Bénin, car elle favorisa un foyer d'exilés qui servira de relais pour les puissances étrangères dans leur entreprise de reconquête néocoloniale du pays. Face à cette répression accrue contre les opposants, ces derniers vont tenter de renverser le régime.

Toutefois, les causes de l'attaque du 16 janvier 1977 au Bénin ne sont pas uniquement liées aux facteurs internes, elles sont également dues à des causes externes.

1.2. Les causes externes favorables à l'agression

L'option socialiste choisie par le Bénin, ses prises de position sur les questions internationales, et la naissance du Front de Libération et de Réhabilitation du Dahomey (FLERD), constituent les facteurs externes de l'agression du 1977 au Bénin. En effet, dans le contexte international de l'opposition Est-Ouest³ où chacun des deux camps antagonistes cherchaient résolument à étendre sa sphère d'influence, le Dahomey, ancienne colonie française, s'était montré outrecuidant en optant pour la voie socialiste de développement. Cependant, au-delà du rapprochement du Bénin avec le camp socialiste, ce sont surtout les prises de position de ses gouvernants qui ont choqué les puissances occidentales, décidées à évincer le régime en place.

Ce dernier, en poussant son engagement antioccidental à un point culminant, la République populaire du Bénin apportait systématiquement son soutien à tous les mouvements et organisations de lutte pour l'indépendance en Afrique et dans le monde. Ce furent par exemple les cas du Mouvement populaire de libération de l'Angola (MPLA) soutenu par l'Union des Républiques Socialistes Soviétiques (URSS) (E. Ohin, 1989, p.9), du front Polisario⁴ qui proclama l'indépendance de la République Arabe Sahraouie Démocratique. H. Zannou (2015, p. 20) affirme que « cet acte jugé

³ Opposition entre le bloc capitaliste dirigé par les Etats-Unis d'Amérique et le bloc socialiste sous la coupole de la Russie soviétique née à partir de 1947 et qui va prendre fin en 1991 avec la dislocation de l'URSS. Ce conflit politique et géostratégique a emballé les jeunes Etats africains issus de la décolonisation.

⁴ C'est un mouvement politique et armé du Sahara occidental créé en 1973 par El-Ouali Moustapha Sayed pour lutter contre l'occupation espagnole. Ce front est affilié à l'Internationale Socialiste.

inamical et considéré comme un affront par le roi Hassan II a été à l'un des facteurs de l'implication du Maroc dans le coup du 16 janvier 1977 contre le Bénin ». En outre, les prises de positions du GMR dans le dossier israélo-arabe, au sein de l'OUA⁵ et de l'ONU, étaient fidèles à son engagement anti-impérialiste. Ces puissances impérialistes, en l'occurrence la France, vont progressivement s'engager, avec leurs alliés africains, à accorder l'asile politique aux opposants et par la même occasion, à les aider pour la liquidation du régime révolutionnaire béninois gênant.

En guise d'exemple, Ph. Akpo (2005, p. 205) cite comme opposants installés au Gabon : « Zinsou René dit « Bobo », Nicoué Urbain, Pognon Gratien (itinérant entre Libreville-Franceville-Maroc-Bruxelles-Génève-Paris et Abidjan. »

Le Docteur Emile D. Zinsou, grand opposant aussi, très critique envers les révolutionnaires béninois, obtint l'asile politique en France. Dans son pays d'exil, il crée en 1975, le Front de Libération et de Réhabilitation du Dahomey (FLERD), regroupant plusieurs opposants exilés béninois au régime révolutionnaire. Pour lui, tous les échos venant de l'intérieur suppliaient ceux de l'extérieur de tout faire pour débarrasser le pays du GMR qui l'avait mis sous la coupe de tortionnaires pour qui le marxisme-léninisme s'arrêtait à sa forme de goulag la plus intolérable (E.D. Zinsou, 2012, p. 233).

C'est donc en réaction à ce cri de désespoir du peuple, qu'il créa ce front pour entreprendre de l'extérieur une action de libération du pays. Ph. Akpo (2005, p.208-210) souligne que plusieurs exilés béninois furent soupçonnés d'appartenir à ce mouvement. Il cite, entre autres, Paul Darboux, Bertin Borna, Adrien Houngbédji, Amadou Fousseni, Gratien Pognon. Dans cette entreprise, Gratien Pognon⁶ s'est présenté à lui comme un allié de taille qui va mettre son talent de diplomate au service de la liquidation des tenants de la révolution populaire du Bénin. Pour atteindre cet objectif, le front, avec l'appui des services secrets français, a contacté le mercenaire français Bob Denard⁷ pour l'exécution du projet dont nous allons évoquer, à présent, les conséquences politiques et diplomatiques.

2. Les conséquences politiques de l'agression

L'agression impérialiste contre le Bénin a généré de nombreuses conséquences politiques.

2.1. La solidarité de la communauté internationale

L'agression subie par le Bénin a suscité un élan de solidarité envers le peuple béninois. Le Président Mathieu Kérékou reçut de nombreux messages de soutien de ses pairs. À titre d'exemples, citons ceux de Sékou Touré de la Guinée, Houari Boumédiène d'Algérie, Mohamed Lamine de la République Arabe Sahraoui

⁵ Organisation de l'Unité Africaine créée le 25 mai 1963 à Addis-Abeba en Ethiopie, précurseur de l'Union Africaine.

⁶ Secrétaire de l'OUA en 1964 puis ambassadeur du Dahomey près de Bruxelles, il démissionne de son poste en 1975 et rejoint le Front de Libération et de Réhabilitation du Dahomey dont il sera rapidement le responsable chargé des affaires extérieures (J. Le Cornec, 2000, p. 334).

⁷ Né en 1929 à Caen en France, Gilbert Bourgeaud *alias* Bob Denard est le fils d'un vieux soldat des troupes coloniales françaises. A 16 ans, il s'engage dans la marine et rejoint l'école des apprentis mécaniciens. Plus tard, le 03 aout 1976, il est engagé comme conseiller technique du Président gabonais Bongo pour un salaire mensuel de 500000 FCFA, c'est de là qu'il passa le contrat d'agression du Bénin avec le FLERD de Zinsou, le 05 novembre 1976. Voir *EHUZU* N° 311 du 14 mars 1977, p.5.

Démocratique, du Niger et du Nigeria⁸, etc. Il en est de même des organisations internationales dont nombreuses ont adressé au peuple béninois des messages de solidarité (E. Ohin 1989, p. 59).

De nombreuses missions d'enquêtes furent diligentées sur Cotonou pour établir la véracité des faits. Celles de l'Organisation commune africaine et malgache (OCAM) venue à Cotonou le 28 janvier, dirigée par son secrétaire général, M. Sydney Moutia, de La Fédération syndicale mondiale (FSM), venue à Cotonou le 13 février 1977, de l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA) dirigée son secrétaire général adjoint Peter Onu⁹, reçue le 16 février 1977, de l'Organisation des Nations Unies (ONU) reçue le 16 février 1977, et dirigée par le Panaméen Enrique Illuégua, chef de délégation, dont les membres sont le représentant libyen (Mansur Kikhia), et celui de l'Inde (Ramesh Mulye) (Ph. Akpo, p. 164).

- L'agression au cœur des débats onusiens

La mission onusienne fait suite à un projet de résolution conjointement déposé au Conseil de sécurité par le Bénin, l'Île Maurice, la République arabe libyenne, le 7 février 1977 lors de sa 1986^{ème} séance. À la 1987^e séance, le 8 février 1977, un nouveau projet de résolution a été distribué modifiant les termes du paragraphe 2 et insérait un nouveau paragraphe 4. À la même séance, ce texte modifié a été adopté par voie de consensus sans qu'il soit procédé à un vote, en tant que résolution 404 (1977)¹⁰. Ce projet disait notamment :

Le Conseil de sécurité,

[...];

2. décide d'envoyer en République populaire du Bénin une mission spéciale composée de trois membres du Conseil de sécurité, chargée d'enquêter sur les événements survenus le 16 janvier 1977 à Cotonou et de faire rapport à la fin de février 1977 au plus tard; [...]¹¹.

À la 2000^{ème} séance, le 6 avril 1977, le Conseil a inclus le rapport de la Mission spéciale à son ordre du jour et a repris l'examen de ce point. A la 2004^{ème} séance, le 14 avril 1977, le représentant de l'Île Maurice a présenté un projet de résolution soumis par le Bénin, la Jamahiriya arabe libyenne et l'Île Maurice. A la 2005^{ème} séance, à la même date, le projet de résolution a été adopté par voie de consensus, sans qu'il soit procédé à un vote, en tant que résolution 405 (1977). Ce projet disait notamment : « [...] ; 2. Condamne énergiquement l'acte d'agression armée perpétrée contre la République populaire du Bénin le 16 janvier 1977; [...]»¹²

À la 2047^{ème} séance, le 22 novembre 1977, le Conseil de sécurité a repris l'examen de ce point. Le Bénin, l'Île Maurice et la Jamahiriya arabe libyenne ont soumis un projet de résolution qui a été présenté à la 2048^{ème} séance. A la 2049^{ème} séance, le 24 novembre 1977, le Conseil de sécurité a adopté le projet de résolution, légèrement modifié sans procéder à un vote, en tant que résolution 419 (1977). Ce projet disait notamment :

⁸ Consulter *EHUZU* N° 372 du 8 avril 1977, p. 4 pour lire ces messages.

⁹ Sur demande du Chef de l'État béninois.

¹⁰ Chapitre XII : Examen des dispositions d'autres articles de la Charte « Cas n°5 *plainte du Bénin* ». URL : <https://www.un.org/repertoire>

¹¹ *Id.*

¹² *Id.*

Le Conseil de sécurité, réaffirme sa résolution 405 (1977), dans laquelle il a, entre autres dispositions, pris acte du rapport de la Mission spéciale du Conseil de sécurité en République populaire du Bénin constituée en vertu de la résolution 404 (77) du 8 février 1977 et condamne énergiquement l'acte d'agression armée perpétrée contre la République populaire du Bénin le 16 janvier 1977 [...] ¹³.

Il est important de mentionner qu'à la suite des débats qui s'ouvrirent lors de la présentation du rapport de la commission onusienne¹⁴ après l'intervention de monsieur Thomas Boya, représentant du Bénin à l'ONU, plusieurs autres ont suivi et soutenu l'idée de réparation des dommages causés par l'agression¹⁵. Selon E. Ohin (1998, p. 54), les interventions les plus remarquées pour appuyer une telle initiative furent celles de la Lybie, de la Guinée, du Laos, du Rwanda, du Vietnam, de la Somalie, de Madagascar, de l'Algérie, du Cuba, du Congo, etc. Par ailleurs la République populaire du Bénin sort moralement forte et satisfaite des débats onusiens car non seulement la résolution 404(77) a condamné énergiquement l'agression, mais celle 405 (77) invitait aussi la communauté internationale à aider le pays agressé dans la réparation des dommages de l'acte d'agression. Même si l'organisation internationale, dans ses résolutions, n'a pas désigné nommément un coupable, le forfait fut condamné par la quasi-totalité des pays membres de l'organisation. Une autre instance qui s'est occupée de la crise est l'OUA.

- L'impact de l'agression sur la cohésion au sein de l'OUA

L'OUA était déjà en peine sur la question du Sahara Occidental quand survint l'affaire de l'agression de la République populaire du Bénin. Comment l'organisation panafricaine s'y est prise ? Après l'agression subie par le Bénin, la première réunion au haut niveau des pays membres de l'organisation était prévue pour se tenir en février 1977. Il s'agit de la 28^{ème} session des ministres des affaires étrangères de l'organisation qui s'est tenue à Lomé du 20 au 28 mai 1977. L'ordre du jour de cette session était consacré aux questions budgétaires. Mais la délégation béninoise, conduite par monsieur Capo-Chichi Gratien et appuyée par certains pays comme la Guinée, l'Algérie, l'Angola, etc., réussit à mettre le dossier de l'agression contre le Bénin au premier point de l'ordre du jour (E. Ohin, p. 27-30). A l'issue des interventions à l'ouverture, décision fut prise à l'unanimité d'envoyer à Cotonou une délégation composée des ministres guinéen, nigérien, nigérian, lybien, mozambicain, et angolais préalablement avant une session extraordinaire qui sera plus amplement consacrée à la crise. Au succès remporté par la délégation béninoise, celle marocaine conduite par Iraqui Abdel Hakim reçut l'ordre de suspendre sa participation à la session et de quitter Lomé (*Id.*, 1988, p. 30). La délégation gabonaise, bien que n'ayant pas quitté la capitale togolaise, boycotta le reste de la session (*Id.* 1988, p. 31). Mais ce n'est là que le début d'une succession de crises au sein de l'organisation à cause de la question de l'agression subie par le Bénin. Le dernier sommet de l'OUA à Port Louis en Île Maurice en Juillet 1976, avait retenu la capitale gabonaise comme lieu devant abriter la prochaine conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'organisation. Vu que

¹³*Id.*

¹⁴ Ce rapport, selon E. Ohin (1989, p. 54), est connu sous le nom de : document S/12294 du 8 mars 1977.

¹⁵ Même si une telle initiative n'a pas prospéré dans le temps pour défaut d'adhésion de certains pays, d'autres ont apporté leur appui en nature et en espèces au Bénin. Lire E. Ohin (1998, p. 62-63).

le Gabon faisait partie, selon les autorités béninoises, des pays commanditaires du coup, et que le Président Mathieu Kérékou voulait saisir l'opportunité de ce sommet pour dénoncer l'agression subie par son pays, et requérir de même le soutien de ses pairs, Libreville lui paraissait inapproprié. Le Bénin décida d'empêcher la tenue du 14^{ème} sommet à Libreville à travers une correspondance adressée au président en exercice, le Mauricien Sir Seewoosagur Ramgoolam. Mais ce dernier invita le Président Mathieu Kérékou à reconsidérer sa position, par souci de cohésion au sein de l'organisation. Le 15^{ème} sommet de l'OUA s'est tenu à Khartoum au Soudan du 18 au 22 juillet 1978. Il sera celle de la première rencontre entre les chefs d'État béninois et gabonais dont le discours n'a pas été conciliant. Selon le Journal *Le monde*, les chefs d'État et de gouvernement ont adopté plus de deux cent cinquante résolutions dont les plus importantes concernent le Sahara Occidental, l'agression contre les États "les manœuvres néocolonialistes", etc¹⁶. A l'issue du sommet, l'OUA condamna l'agression dont le Bénin a été victime. Par ailleurs, selon E. Ohin (1988, p. 41) la résolution CM/RES 689 (XXXI) a proposé :

[...] aux Chefs d'État réunis à Khartoum d'exonérer le Bénin de sa contribution au budget ordinaire de l'OUA pour trois années à venir (alinéa 9) et en recommandant la mise sur pied d'un comité pour étudier les besoins du Bénin en vue de lui permettre de faire face à toute tentative d'invasion et d'agression de son territoire national [...].

L'organisation panafricaine a manifesté beaucoup d'intérêt au dossier relatif à l'agression perpétrée contre le Bénin. Ceci s'est traduit par l'envoi d'une commission d'enquêtes, les messages de soutien, la déclaration du Secrétaire général de l'organisation, les résolutions adoptées lors des sommets de Lomé et de Khartoum. La gestion sereine de ce dossier a évité à l'organisation des risques de tension, de division et d'implosion.

Le coup de force des mercenaires connut un échec cuisant. En conséquence, il contribua à durcir la répression du régime contre les "antirévolutionnaires".

2.2. Du durcissement de la traque des opposants

Marqué par l'acte d'agression, désormais sur ses gardes et allergique à toute fronde venant surtout de l'intérieur, le régime révolutionnaire se transformera davantage en un appareil de répression et de restriction des libertés. Le jour de l'agression, vers 9 heures, ces deux phrases contenues dans le message d'appel à la mobilisation du Président Mathieu Kérékou, sur les antennes de la radio nationale "la Voix de la Révolution" : « Mort aux mercenaires ! Mort aux traîtres [opposants]¹⁷ » étaient un signe avant-coureur de la chasse à l'homme qui devait être engagée. Des confiscations de passeport eurent lieu comme ce fut le cas de Mgr. Bernardin Gantin accusé de complicité avec les agresseurs du 16 janvier 1977 (P. J. Adjivessodé, 2018, p. 25). Cet extrait d'un communiqué du gouvernement, le soir du jour de l'agression, en était aussi un signe manifeste :

« Les mercenaires sont en déroute, mais la lutte n'est pas terminée. Chaque brigade de Sécurité de chaque CRL, chaque Peloton en patrouille doit redoubler de vigilance et

¹⁶ <https://www.lemonde.fr>. fr. Mis en ligne le 25 juillet 1978 à 00h00.

¹⁷ Ehuzu N° 311 du 16 janvier 1977, p. 1.

procéder à la fouille systématique de tous les suspects étrangers noirs comme blancs »¹⁸.

Trois jours après l'agression, cet avis de recherche fut publié dans le journal étatique *Ehuzu*. Preuve manifeste de la volonté des dirigeants d'en découdre avec les antirévolutionnaires

Photo : Avis de recherche d'opposants



Source : *Ehuzu* N° 314 du 19 janvier 1977, p. 1.

Dans un rapport de la session conjointe spéciale du comité central du parti de la Révolution populaire du Bénin, du Conseil national de la Révolution et du Gouvernement militaire révolutionnaire, les noms des instigateurs et organisateurs de l'agression furent publiés. Pour les nationaux, il s'agit notamment de Emile Derlin Zinsou, chef du FLERD, cité comme agent double du Service de documentation et de contre-espionnage (SDECE) et du Central Intelligence Agency (CIA), Paul Darboux, agent de la SDECE et homme de main de Jacques Foccart, Gratien Pognon, lui aussi agent du SDECE et d'autres comme Idelphonse Lémon, Houngbédji Adrien, Mamadou Fousséni, etc¹⁹.

Un procès des opposants supposés impliqués dans le coup de force eut lieu.

Ainsi, le Conseil national de la Révolution (CNR) s'est érigé en Tribunal révolutionnaire, lors de sa session du 9 mai 1979, pour connaître du dossier de l'agression du 16 janvier 1977. Au terme de son assise, il a rendu public son verdict dont voici un extrait :

[...] Après audition dudit rapport et à la suite de larges débats qui se sont instaurés, le Tribunal révolutionnaire National a statué cas par cas et a prononcé par vote secret à la majorité simple les sanctions suivantes :

Sont condamnés à la peine de mort :

1-traitres béninois

¹⁸ *Id.*

¹⁹ *Ehuzu* N° 353 du 15 mars 1977, p. 3.

Fadest A. Joseph, Takin Nicolas, Zogo Achille, Pognon Gratien, Emile Derlin Zinsou (deux fois condamné à mort), Assouma Amadou dit Tchinnin, Darboux Paul, Lémon Idelphonse, Borna Bertin, Houngbédji Adrien, Adotévi Amédée [...] ²⁰

Contre ces opposants et surtout le chef de la FLERD, Emile Derlin Zinsou, des chansons populaires ont été conçues pour le vouer aux gémonies. Comme celui-ci, par exemple, en langue fongbe :

Dodo kérékou soja dodo (bis)

Zinsou wa to miton mèn mi na wli bo jè (bis) :

Kérékou lo ho yé! Soja lo ho yé! (bis)

kérékou soja, dodo kérékou soja dodo.

Traduction

Indéniablement, Kérékou est soldat

Si Zinsou revient dans notre pays, nous l'arrêtons et le charcuterons

Vive Kérékou! Vive le soldat !

Kérékou est soldat, indéniablement, Kérékou est soldat.

Outre des chansons, il y avait aussi des slogans dont voici un dans la même langue : « Zinsu ô lô ? mi hui ; Bodi, bodi, bodi ²¹ ». Ce qui signifie : « Où est Zinsou ? Tuez-le ; enterrez-le, enterrez-le, enterrez-le. »

Par l'agression du 16 janvier 1977, le régime révolutionnaire s'est fortement radicalisé, dans le but de mettre hors d'état de nuire les frondeurs qui conspiraient à sa chute. Cette radicalisation ne s'est pas seulement traduite au plan interne. Elle a également touché la diplomatie du pays.

3. Les conséquences diplomatiques

Le coup de force des mercenaires entraîna la montée des tensions diplomatiques entre le Bénin et les pays commanditaires de l'agression notamment la France suspecte par prédilection (Le Cornec 2000, p. 340), le Maroc, le Gabon et le Togo, (Ph. Akpo, 2005, p. 200-210) etc. De l'interrogatoire du Guinéen membre de la force Oméga ²², seul arrêté, il ressort que le Maroc, le Gabon et le Togo, ont été des escales précieuses, dans le processus de préparation du putsch. La France dont de nombreux ressortissants figurent dans le commando, ne peut en ignorer la préparation. Cet interrogatoire a permis de connaître les responsabilités de certains dans la préparation du coup de force.

-Pour le Maroc

Le royaume du Maroc a délibérément mis à la disposition de l'armée des mercenaires la base militaire de Benguérir près de Marrakech, pour assurer l'hébergement, l'entraînement et la mise en condition des criminels agresseurs dans la période allant du 3 décembre au 15 janvier 1977.

Le royaume du Maroc a organisé l'accueil, par la gendarmerie royale, des mercenaires, au fur et à mesure de leur arrivée à l'aéroport international de Casablanca [...] (cf. déclaration du mercenaire capturé Ba Alpha Oumarou) (Ph. Akpo, 2005, p. 200-201).

-Pour le Gabon

La République gabonaise abrite la base du nom de code de Bénédicte où sont entraînés les éléments du Groupement étranger d'intervention (G.E.I.) un des noyaux principaux

²⁰ *Ehuzu* N° 915 du vendredi 25 mai 1979, p. 1.

²¹ Où est Zinsou ? Tuez-le ; enterrez-le, enterrez-le, enterrez-le.

²² C'est le nom de code de l'opération dont a été victime le peuple béninois.

du mercenariat international dont la mission principale est de déstabiliser les régimes progressistes, c'est-à-dire de liquider par la force des armes les régimes progressistes en Afrique. C'est de cette base que la 2^e compagnie de combat du Groupement étranger d'intervention (G.E.I.) est partie, en octobre 1976, pour prendre position en territoire togolais en vue d'envahir le territoire de la République du Bénin pour des raisons de prétendus litiges frontaliers [...] A (la République gabonaise) fourni le DC « 7 » pirate qui a assuré le transport des mercenaires de l'aéroport de Franceville à l'objectif Cotonou (*id.* 202-203).

Pour le Togo

Sous les fallacieux prétexte de l'imminence d'une invasion en provenance de la République Populaire du Bénin, pour des questions de litiges frontaliers qui existeraient entre les deux pays, le président togolais, le général d'armée Gnassingbé Eyadéma, malgré la normalisation des relations intervenues depuis février 1976 entre le Togo et le Bénin, suite aux accords, a néanmoins autorisé l'installation sur le territoire togolais le 15 octobre 1976 d'une armée étrangère, à savoir 2^e compagnie de combat d'intervention en provenance du Gabon [...] (*id.* 205).

La complicité possible de la Côte d'Ivoire et du Sénégal n'a pas été occultée par les autorités béninoises.

Les relations compliquées que la République Populaire du Bénin va commencer à développer avec les pays accusés de connivence avec les mercenaires, seront constatées durant les différentes rencontres au sein des instances africaines²³.

Les crises commencèrent surtout lors de la 28^e session du Conseil des ministres des affaires étrangères de l'OUA tenue à Lomé du 20 au 28 février 1977. La délégation béninoise insista que l'agression dirigée contre le Bénin soit inscrite à l'ordre du jour de la session dont les questions budgétaires constituaient le menu. Mécontentes, la délégation marocaine quitta précipitamment Lomé alors que celle gabonaise boycotta le reste de la réunion (E.OHIN, 1989, p. 31).

3.1. Les tensions entre le Bénin et le Gabon

Un exemple frappant est celui du Gabon, les autorités béninoises tentèrent en vain d'empêcher la tenue du quatorzième sommet des chefs d'Etats et de gouvernement de l'OUA prévu en juin 1977 à Libreville au Gabon. À l'issue d'une réunion du comité central du PRPB, les autorités béninoises rendirent public un communiqué énumérant les différents chefs d'accusation retenus contre le Gabon en l'occurrence :

La mise à la disposition de l'armée des mercenaires des infrastructures de l'aéroport de Franceville, la fourniture aux mercenaires d'un avion DC7 et du matériel pour le complément des équipements armés du Maroc et la garantie du contrat de financement de l'opération (E. Ohin, 1989, p.31).

J. Cornec (2000, p.344) rappelle que malgré les nombreux rapports d'enquête qui ne laissent guère de doute sur la participation du Gabon et du Maroc à l'opération, Bongo continuait de nier toute responsabilité de son pays dans l'opération contre le Bénin, en affirmant que tout est faux Ainsi, lit-on dans J. Cornec (*Id.*) :

Au sommet africain de Khartoum, Kérékou s'en prend au Gabon qu'il accuse formellement d'avoir financé le commando Bob Denard [...], mais le

²³ Tous les pays qui ont, selon le GMR, participé au coup d'Etat, ont été directement et vertement indexés par les représentants du Bénin.

président Bongo qui s'en offusque affirme que « tout est faux », et menace de rétorsion la colonie béninoise installée dans son pays. Le signal a suffi pour les vingt mille Popos, comme on les appelle à Libreville soient pillés et molestés provoquant leur fuite massive dans les pires conditions.

3.2. Les tensions entre la France et Le Bénin

Quant à la France, les relations entre les deux pays furent tout autant compliquées. Même si Paris n'a pas été nommément accusé dans le coup de force, pour les autorités béninoises, sa responsabilité était hautement engagée. D'ailleurs, Cotonou n'a jamais fait l'omerta ou preuve d'hypocrisie sur la question. Lorsque le mercredi 6 avril 1977 le Conseil de sécurité de l'ONU a entamé l'examen du rapport de sa mission qui a séjourné au Bénin du 16 au 18 février 1977, le représentant béninois, Thomas Boya, prit la parole, il indexa les milieux néocolonialistes français d'être les premiers responsables de cette agression (EHUZU, 1977, p. 1). Une telle situation inspira l'analyse suivante à J. Le Cornec (2000, p. 340-341) :

Sans que le gouvernement français soit directement mis en question, l'affaire n'arrange guère nos rapports. Le président Kérékou demandait instamment le rappel de notre ambassadeur, sans succès, l'Elysée faisant sourde oreille. Le poste de chef de mission pour la coopération est vacant depuis plusieurs mois à la suite d'une diatribe présidentielle contre le colonialisme, même si son auteur n'a pas manqué de vanter pour l'occasion la fraternité des peuples.

J. Le Cornec (2000, p. 341) cite un autre exemple : « [...] lors de la cérémonie des vœux de 1978 [à Cotonou] la présence de notre ambassadeur est non souhaitée, fait rare dans les annales. »

C'est cet incident qui aurait entraîné le rappel de l'ambassadeur de France près le Bénin. Une telle situation a fait l'objet d'une question orale de la sénatrice Marie-Thérèse Goutmann, adressée au gouvernement français, et débattue le 20 janvier 1978, au Sénat.

Mme Marie-Thérèse Goutmann souhaite recevoir de M. le ministre des affaires étrangères tous éclaircissements nécessaires A propos du rappel par le Gouvernement français de son ambassadeur auprès de la République populaire du Bénin. Elle se permet de remarquer que ce rappel intervient après un délai d'un an durant lequel aucune réponse officielle n'a été donnée aux accusations formulées par les autorités béninoises impliquant la responsabilité dudit ambassadeur dans l'invasion du 16 janvier 1976. Considérant que l'absence de relations diplomatiques avec le Bénin serait contraire aux rapports normaux d'Etat à Etat, elle lui demande instamment de répondre aux questions suivantes :

1°quelles raisons ont empêché le Gouvernement français de donner toutes suites utiles aux demandes d'enquête du Bénin?

2°quels motifs justifient le rappel par la France de son ambassadeur à Cotonou et pourquoi un nouvel ambassadeur n'est-il pas actuellement accrédité auprès du Bénin?

Voici la réponse du ministre des Affaires étrangères :

Je tiens à rappeler à l'honorable parlementaire que le Gouvernement français ne saurait admettre d'être mis en cause à l'occasion d'événements auxquels il n'a été mêlé en aucune façon. De même ne pouvons-nous accepter les accusations dénuées de tout fondement qui ont été portées plus récemment contre notre ambassadeur à Cotonou. Le rappel en consultation de M. Meadmore a été motivé non seulement par les entraves

apportées à l'accomplissement des fonctions de notre mission diplomatique mais également par certaines décisions de caractère vexatoire prises par les Béninois à l'encontre de notre représentant. Nos relations avec le Bénin n'en sont pas suspendues pour autant puisque notre pays continue à être représenté à Cotonou par un chargé d'affaires, comme c'est d'ailleurs le cas pour d'autres Etats. Mais nous ne pouvons admettre qu'une nation se prétendant amie de la France et bénéficiant de sa coopération, adopte à l'égard de notre pays une attitude systématiquement désobligeante. Il appartient aux dirigeants de Cotonou de s'employer à restaurer l'atmosphère de sérénité et de confiance indispensable à l'heureux épanouissement de la coopération franco-béninoise. La France souhaite, pour sa part, entretenir les meilleures relations possibles avec le Bénin et reste disposée, si tel est le désir de ce pays, à lui apporter son concours comme par le passé²⁴.

Mais déjà le 12 janvier 1978, la même honorable avait déjà interpellé le gouvernement français sur le piétinement des enquêtes au sujet de l'agression, vu que des sujets français se trouvaient dans le commando. A ce sujet, E. Ohin (1989, p. 72) résume à travers cet extrait, les griefs du gouvernement béninois contre Paris :

Au lendemain de l'agression, toutes les démarches menées par le Bénin dans le cadre strict de ses relations bilatérales avec la France visaient particulièrement à obtenir :

- 1-le concours du gouvernement français pour rechercher les auteurs et complices français de l'agression ;
- 2-l'extradition de tous les coupables ;
- 3-l'expulsion du territoire français de tous les opposants béninois au régime révolutionnaire du Bénin.

La question orale de madame Marie-Thérèse Goutmann porte en partie sur ces griefs :

Mme Marie Thérèse Goutmann s'étonne auprès de M. le ministre des affaires étrangères que, un an après l'agression d'un commando de mercenaires contre la République populaire du Bénin, le Gouvernement français n'ait pas encore à ce jour répondu favorablement à la demande d'enquête formulée par les autorités du pays concerné. Considérant :

- 1° que la participation à ce commando de militaires français ;
- 2° que son commandement assuré par un colonel de l'armée française;
- 3° que cette intervention dirigée contre un Etat souverain engage gravement la responsabilité de la France et menacent la sécurité en Afrique en portant atteinte à la souveraineté des Etats, elle lui demande des réponses précises à ces deux questions : comment compte-t-il établir les responsabilités de ces ressortissants français dans l'invasion du Bénin et comment compte-t-il les traduire en jugement. Quelles dispositions envisage-t-il pour mettre un terme aux agissements des mercenaires français sur le continent africain²⁵.

Voici la réponse du ministre des affaires étrangères :

En réponse A la question posée par l'honorable parlementaire, je tiens A réaffirmer de la manière la plus nette que le Gouvernement français décline toute responsabilité dans la préparation et l'exécution du raid du 16 janvier 1977 contre Cotonou. Aucun service français n'a participé de près ou de loin ou n'a été associé de quelque manière que ce soit A cette opération qui a fait l'objet d'une condamnation sans équivoque de notre

²⁴ Journal Officiel de la République française débats parlementaires du sénat

« Rappel de l'ambassadeur auprès du Bénin ». Consulté le 3/08/2022. URL : <https://www.senat.fr/1978/03>.

²⁵ *Id.*

part. Faut-il rappeler la réprobation exprimée dès le 8 février 1977 par notre représentant aux Nations Unies et l'appui que notre délégation a immédiatement apporté à la demande du gouvernement béninois tendant à obtenir l'envoi à Cotonou d'une mission d'enquête du Conseil de sécurité. Cela étant, nous partageons l'indignation suscitée par de telles actions d'aventuriers contre les Etats indépendants d'Afrique et nous appuyons les efforts des organisations internationales pour venir à bout de ces interventions inadmissibles dans les affaires intérieures des Etats. Les autorités françaises exercent pour leur part une grande vigilance afin d'éviter qu'un mauvais usage ne soit fait de l'hospitalité ou des libertés que notre pays dispense généreusement. Mais il n'est pas toujours en leur pouvoir, dans le régime libéral qui est le nôtre, de prévenir les initiatives malheureuses de quelques aventuriers qui ne représentent qu'eux-mêmes²⁶.

Ceci prouve manifestement que l'agression subie par le Bénin a entraîné aussi des frictions dans la classe politique française. En dehors de la France, les relations entre le Bénin et les Etats-Unis ont été compromises par le coup de force.

3.3. Les tensions entre les Etats-Unis et le Bénin

Les Etats-Unis d'Amérique, figure de proue du camp capitaliste, ne voyaient pas d'un œil l'option du 30 novembre 1974, celle du choix du socialisme fait par Cotonou. Un climat de méfiance s'est établi alors entre le Bénin et les Etats-Unis. Après le coup de force du 16 janvier 1977, les autorités béninoises ont soupçonné les Etats-Unis d'être indirectement impliqués dans le coup. Il s'ensuit des incidents qui ont dangereusement compromis les relations entre les deux pays. Selon E. Sédégan (2015, p. 144), qui n'a pas cité ses sources :

Les autorités béninoises accusent les Etats-Unis d'Amérique d'être indirectement complices de l'agression du 16 janvier 1977. Une stratégie d'autodéfense est élaborée et mise en œuvre. Ce qui amène certains dirigeants et les forces de sécurité à commettre des exactions envers les fonctionnaires et ressortissants américains au Bénin. En violation de certaines normes prescrites par la convention de Vienne sur les relations diplomatiques, des perquisitions sont effectuées au domicile de l'ambassadeur des Etats-Unis à Cotonou, car il est soupçonné de cacher des armes. Deux touristes américains sont interpellés avec interdiction à leurs compatriotes de leur porter assistance. Un soldat blesse par balle un fonctionnaire du bureau de l'USAID, prétextant le refus de ce dernier de céder à ses sommations. La réaction de Washington DC a été prompte. L'Etat fédéral a décidé de la fermeture pure et simple des bureaux de l'USAID transférés à Lomé et du gel des relations entre les deux²⁷.

Conclusion

En pleine période d'opposition Est-Ouest, l'option socialiste annoncée par le Président Kérékou, à Goho, le 30 novembre 1974, et le début du durcissement du régime la même année et ses corollaires de confiscation des libertés, furent à l'origine de l'agression dont a été victime la République Populaire du Bénin, le dimanche 16 janvier 1977.

Subséquentement, le régime, pour se mettre à l'abri de toute tentative de renversement, de sabotage et de bouleversement politique, opta pour une chasse aux

²⁶ *Id.*

²⁷ *Id.*

sorcières sans précédent et une riposte diplomatique face à tous les Etats complices de l'agression. Il s'ensuit un raidissement du régime qui traque les antirévolutionnaires et qui ne ménage pas ses mots pour indexer tous les Etats complices du coup. Une telle situation attira au Bénin l'amitié de nombreux pays tels que : le Venezuela, la Corée du Nord, la Libye, l'Algérie, la RDA, etc., mais l'inimitié d'autres comme : le Maroc, le Gabon, la France, etc. Toutefois, cette radicalisation s'atténua sous l'effet du temps et de la tempérance dont firent montre chacun des protagonistes. Tous ces pays indexés dans le coup finirent par normaliser leurs relations avec le Bénin qui sont, de nos jours, au beau. Mais la blessure des pertes en vies humaines demeure vive pour les familles et le pays.

Sources et références bibliographiques

Sources

DAHO EXPRESS N°1618 du 7 mars 1975
DAHO EXPRESS N°1620 du 11 mars 1975.
DAHO EXPRESS N°1625 du mardi 18 mars 1975.
DAHO EXPRESS N°1689 du lundi 23 juin 1975.
DAHO EXPRESS N°1691 du 25 juin 1975.
EHUZU N°311 du 16 janvier 1977
EHUZU N° 312 du 17 janvier 1977
EHUZU N°315 du jeudi 20 janvier 1977
EHUZU N° 353 du 15 mars 1977
EHUZU N° 372 du 8 avril 1977
Ehuzu N° 915 du vendredi 25 mai 1979

Références bibliographiques

ADJIVESSODE Patrick Joël, 2018, « Le régime révolutionnaire et les libertés au Dahomey/Bénin 1972-1989 », *L'ogbowu*, Revue des Lettres, Langues et Sciences de l'Homme et de la Société, Université de Kara , N° 006, p. 493-509.
ADJIVESSODE Patrick Joël, 2019, « Le régime révolutionnaire et la chasse aux sorcières », *Annales de la Faculté Sciences Humaines et Sociales*, Université d'Abomey-Calavi , N° 002, volume 3, p. 185-207.
AKPO Philippe, 2005, *Le rôle et les implications des forces armées béninoises dans la vie politique nationale. Témoignage, ma part de vérité sur les faits et les non-dits*, Cotonou, Flamboyant.
GODIN Francis, 1986 *Bénin 1972-1982 : La logique de l'Etat africain*, Paris, L'Harmattan.
Le CORNEC Jean, 2000, *La calebasse dahoméenne, ou les errances du Bénin : du Dahomey au Bénin*, Paris, L'Harmattan.
MINISTERE DE L'INFORMATION ET DE L'ORIENTATION NATIONALE, 1975, *Recueil des discours du camarade Président de la république*, Cotonou, ONEPI.

- OHIN Emmanuel, 1989, *Influence de l'agression du 16 janvier 1977 sur les relations internationales du Bénin*, Université Nationale du Bénin, ENAI, mémoire de fin de formation en diplomatie et relations internationales
- SEDEGAN Korè Ebénézer, 2015, *Souveraineté et politique extérieure du Dahomey au Bénin de 1960 à 2005*, thèse de doctorat en Histoire, Université d'Abomey-Calavi.
- ZANNOU Hyacinthe, 2015, *Le Bénin face à l'agression du 16 janvier 1977 : les tenants et aboutissants d'une tragédie*, mémoire de Maîtrise en Histoire, Faculté Lettres Arts et Sciences Humaines, Université d'Abomey-Calavi.
- ZINSOU Emile Derlin, 2012, *En ces temps-là...*, Paris, Rive Neuve.

Webographie

- Journal Officiel de la République française débats parlementaires du sénat
« Rappel de l'ambassadeur auprès du Bénin ». Consulté le 3/08/2022. URL : <https://www.senat.fr/1978/03>.
- Chapitre XII : Examen des dispositions d'autres articles de la Charte « Cas n°5 plainte du Bénin ». Consulté le 3/08/2022. URL : <https://www.un.org/repertoire>.
- « Une trentaine de chefs d'Etats ou de gouvernement réunis pour la quinzième conférence de l'OUA » consulté le 18 /6/2023 à 22h19'. URL <https://www.lemonde.fr>. fr. Mis en ligne le 25 juillet 1978 à 00h00.